

No de résolution



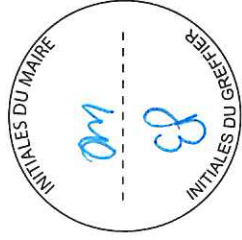
SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE ET DIFFUSÉE EN DIRECT SUR LA PAGE FACEBOOK DE LA VILLE DE CARIGNAN, LE **15 JUILLET 2020, À 20 H.**

**Sont présents :**

M. Patrick Marqués, maire  
Mme Anne Poussard, conseillère  
Mme Édith Labrosse, conseillère  
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère  
Mme Diane Morneau, conseillère  
M. Frédéric Martineau, conseiller  
M. Daniel St-Jean, conseiller  
M. Vincent Tanguay, directeur général  
Me Ève Poulin, greffière

**ORDRE DU JOUR**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 4.1 Séance ordinaire du 3 juin 2020
  - 4.2 Séance extraordinaire du 25 juin 2020
- 5 DIRECTION GÉNÉRALE
  - 5.1 Modification de la résolution 20-06-180 - Lot 2 952 074ptie
  - 5.2 Modification de la résolution 20-06-230 - CPTAQ - Lot 2 599 530ptie
  - 5.3 Autorisation de signature - Acte de vente définitif - Lots 2 598 913 et 2 600 933
  - 5.4 Autorisation de signature - Protocole d'entente - Financement et réalisation des travaux de réaménagement de l'aire de stationnement commune à l'école Carignan-Salières - Centre de services scolaires des Patriotes (CSSP)
  - 5.5 Embauche - Directrice du service de l'urbanisme et du développement durable
  - 5.6 Renouvellement - Adhésion COVABAR - Année 2020-2021
- 6 FINANCES
  - 6.1 Déboursés du mois - Juin 2020



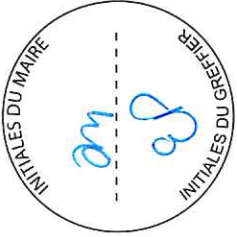
No de résolution

- 6.2** Dépôt - Liste des commandes - Juin 2020
- 6.3** Autorisation - Transferts budgétaires - Juin 2020
- 6.4** Concordance, courte échéance et prolongation relativement à un emprunt par obligation au montant de 5 250 000 \$
- 6.5** Adjudication - Émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
- 7** TRAVAUX PUBLICS
- 7.1** Annulation - APP-20-022-DTPST - Travaux de construction du trottoir sur la rue de l'École
- 7.2** Autorisation de paiement - Étude environnementale phase 1 - Solmatech
- 7.3** Autorisation de paiement - Acceptation finale avec réserves (travaux électriques) - Réaménagement de l'entrée de la Seigneurie des Îles - Construction Bugère Inc.
- 7.4** Autorisation de paiement - Services professionnels supplémentaires - Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) - Volet 1 - COVABAR
- 7.5** Prolongation d'embauche - Ingénierie infrastructures et projets
- 7.6** Embauche - Journalier surnuméraire - Travaux publics
- 7.7** Embauche - Journalier saisonnier - Travaux publics
- 7.8** Embauche - Surnuméraire - Travaux publics
- 7.9** Embauche - Journalier étudiant - Travaux publics
- 8** URBANISME ET ENVIRONNEMENT
- 8.1** Demande de dérogation mineure 2020-018 – Lots 5 376 390, 5 376 391, 5 376 392 et 5 376 393 – 111, 115, 121 et 125, rue de l'Oiselet
- 8.2** Demande PIIA 2020-003 – Lot 2 575 542 – 4477, chemin Sainte-Thérèse
- 8.3** Demande d'autorisation à la CPTAQ – Aliénation d'une partie du lot 3 693 692 – 2170 et 2172, chemin Bellerive
- 8.4** Embauche - Inspectrice municipale surnuméraire
- 8.5** Nomination - Membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 8.6** Demande d'autorisation - Crème Pops
- 9** SÉCURITÉ PUBLIQUE



No de résolution

- 10** LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 10.1** Demande d'autorisation de passage - Club VTT  
Coureurs des Bois Rive-Sud - Saison hivernale  
2020-2021
- 10.2** Participation à la campagne de relance économique  
"Solidaires pour la relance!" - Chambre de Commerce  
et d'Industrie du Bassin de Chambly (CCIBC)
- 10.3** Embauche - Animatrice de camps de jour - Été 2020
- 11** RÉGLEMENTATION
- 11.1** Dépôt - Certificat de tenue de registre - Règlement  
d'emprunt no 527 (2020) autorisant l'aménagement et  
le développement du secteur avoisinant le futur parc du  
Centre multifonctionnel, décrétant un emprunt à long  
terme
- 11.2** Avis de motion - Projet de règlement no 245 (2020)  
modifiant le règlement 245 (2019) sur les  
branchements et les raccordements aux services  
publics
- 11.3** Avis de motion - Projet de règlement no 310 (2020)-2  
établissant les tarifs pour divers services rendus par la  
Ville de Carignan
- 11.4** Avis de motion - Projet de règlement no 434 (2020)  
modifiant et refondant le règlement no 434-U et ses  
amendements concernant les nuisances sur le territoire  
de la ville de Carignan
- 11.5** Avis de motion - Projet de règlement no 511 (2020)  
modifiant et refondant le règlement no 511-A et ses  
amendements décrétant les règles de contrôle et de  
suivi budgétaire
- 11.6** Avis de motion - Projet de règlement no 390 (2020)  
modifiant le règlement no 390 et établissant les normes  
d'arrosage et d'utilisation de l'eau potable à l'extérieur
- 11.7** Avis de motion - Projet de règlement no 487 (2020)  
modifiant le règlement sur les plans d'implantation et  
intégration architecturale numéro 487-U et ses  
amendements afin d'y intégrer certaines orientations  
d'aménagement du PPU
- 11.8** Adoption - Projet de règlement no 487 (2020) modifiant  
le règlement sur les plans d'implantation et intégration  
architecturale numéro 487-U et ses amendements afin  
d'y intégrer certaines orientations d'aménagement du  
PPU
- 11.9** Adoption - Second projet de règlement no 483-10-U  
modifiant le règlement de zonage no 483-U



No de résolution

- 11.10** Adoption - Règlement no 84 (2020) amendant le règlement no 84 et ses amendements, afin d'augmenter à 2 478 100 \$ le montant du fonds de roulement et appropriant à cette fin une somme de 526 100 \$
- 11.11** Adoption - Règlement no 483-9-U modifiant le règlement de zonage no 483-U
- 11.12** Adoption - Règlement no 521 (2020) établissant le paiement d'une contribution de croissance lors de la délivrance d'un permis de construction neuve ou de lotissement
- 12** INFORMATIONS
- 13** DIVERS
- 14** LEVÉE DE LA SÉANCE

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE**

Monsieur Patrick Marquès, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h.

**20-07-241**

**2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour en tenant compte du retrait du point 11.11 lors de la lecture de l'ordre du jour.

**3 PÉRIODE DE QUESTIONS**

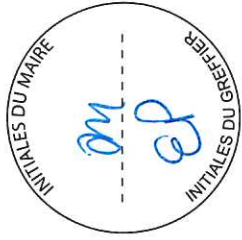
**4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

**20-07-242**

**4.1 Séance ordinaire du 3 juin 2020**

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2020.



No de résolution

20-07-243

**4.2 Séance extraordinaire du 25 juin 2020**

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 juin 2020.

**5 DIRECTION GÉNÉRALE**

20-07-244

**5.1 Modification de la résolution 20-06-180 - Lot 2 952 074ptie**

CONSIQUERANT que le lot 2 952 074ptie est manquant dans la résolution 20-06-180 adoptée lors de la séance du 3 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

DE modifier la résolution 20-06-180 en ajoutant le lot 2 952 074ptie aux autres lots mentionnés dans la résolution.

20-07-245

**5.2 Modification de la résolution 20-06-230 - CPTAQ - Lot 2 599 530ptie**

CONSIQUERANT que le lot 2 599 530ptie est manquant dans la résolution 20-06-230 adoptée lors de la séance du 3 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE modifier la résolution 20-06-230 en ajoutant le lot 2 599 530ptie aux autres lots mentionnés dans la résolution.

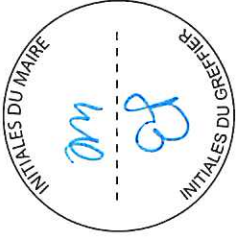
20-07-246

**5.3 Autorisation de signature - Acte de vente définitif - Lots 2 598 913 et 2 600 933**

CONSIDÉRANT la vente pour défaut de paiement des taxes municipales en 2018, les lots 2 598 913 et 2 600 933 ont été adjugés à monsieur Patrick Hanchay. En vertu de la *Loi sur les cités et villes*, l'adjudicataire a, à l'expiration du délai d'un an, droit à un acte de vente de la part du Conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :



No de résolution



D'AUTORISER le maire ou, en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou, en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente définitif des lots 2 598 913 et 2 600 933 et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

20-07-247

**5.4 Autorisation de signature - Protocole d'entente - Financement et réalisation des travaux de réaménagement de l'aire de stationnement commune à l'école Carignan-Salières - Centre de services scolaires des Patriotes (CSSP)**

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente relatif au financement et à la réalisation de travaux de réaménagement d'une aire de stationnement commune à l'école Carignan-Salières avec le Centre de services scolaires des Patriotes (CSSP) et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

20-07-248

**5.5 Embauche - Directrice du service de l'urbanisme et du développement durable**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE :

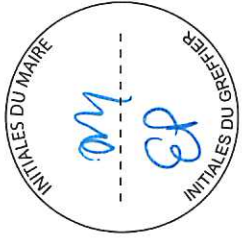
Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Andréanne Baribeau à titre de directrice du service de l'urbanisme et du développement durable;

QUE cette embauche soit rétroactive au 1er juillet 2020;

LE tout selon l'échelon 3 de la classe 4 de la Politique administrative et salariale des employés cadre de la Ville de Carignan;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-610-00-141.



No de résolution

20-07-249

**5.6 Renouvellement - Adhésion COVABAR - Année 2020-2021**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le renouvellement de l'adhésion 2020-2021 de la Ville de Carignan au Comité de Concertation et de Valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR) au montant de 150 \$;

DE nommer le directeur des services techniques et travaux publics comme représentant de la Ville;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

**6 FINANCES**

20-07-250

**6.1 Déboursés du mois - Juin 2020**

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

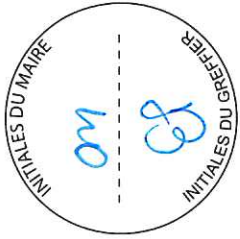
D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de juin 2020 pour un montant de 89 395,84 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de juin 2020, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 3 345 254,89 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

**6.2 Dépôt - Liste des commandes - Juin 2020**

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 14 mai 2020 au 28 juin 2020.



No de résolution

20-07-251



### 6.3 Autorisation - Transferts budgétaires - Juin 2020

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le transfert des sommes suivantes :

#### a) Afin de couvrir la dépense anticipée activité et matériel camp de jour

| Montant   | Description du poste | Numéro de poste |
|-----------|----------------------|-----------------|
| 20 100 \$ | Location autobus     | 02-701-51-515   |

Au poste suivant :

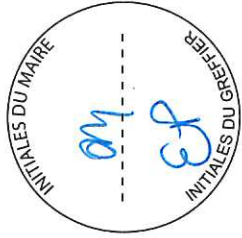
| Montant   | Description du poste      | Numéro de poste |
|-----------|---------------------------|-----------------|
| 11 300 \$ | Autres biens non durables | 02-701-51-699   |
| 8 800 \$  | Ateliers spécialisés      | 02-701-51-499   |

#### b) Afin de couvrir la dépense des services professionnels

| Montant   | Description du poste    | Numéro de poste |
|-----------|-------------------------|-----------------|
| 80 000 \$ | Subvention adm générale | 01-381-10-000   |

Au poste suivant :

| Montant   | Description du poste    | Numéro de poste |
|-----------|-------------------------|-----------------|
| 80 000 \$ | Services professionnels | 02-610-00-411   |



No de résolution

20-07-252



**6.4      Concordance, courte échéance et prolongation  
relativement à un emprunt par obligation au  
montant de 5 250 000 \$**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Carignan souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 250 000 \$ qui sera réalisé le 29 juillet 2020, réparti comme suit :

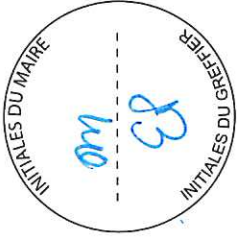
| Règlements d'emprunt # | Pour un montant de \$ |
|------------------------|-----------------------|
| 349                    | 72 809 \$             |
| 400                    | 794 400 \$            |
| 406                    | 131 200 \$            |
| 407                    | 264 600 \$            |
| 450-E                  | 188 000 \$            |
| 457-E                  | 259 424 \$            |
| 464-E                  | 41 929 \$             |
| 465-E                  | 293 100 \$            |
| 453-E                  | 747 400 \$            |
| 453-E                  | 457 138 \$            |
| 523 (2019)             | 2 000 000 \$          |

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), aux fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts nos 400, 407, 450-E, 457-E, 464-E, 465-E, 453-E et 523 (2019), la Ville de Carignan souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :



No de résolution

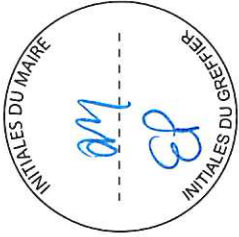


QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 29 juillet 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 29 janvier et le 29 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation : toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation. À cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Banque Nationale du Canada  
Succursale 13401  
1117, boul. Périgny  
Chambly (Québec) J3L 1W7

8. Que les obligations soient signées par le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et le trésorier. La Ville de Carignan, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.



No de résolution

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévu pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts nos 400, 407, 450-E, 457-E, 464-E, 465-E, 453-E et 523 (2019) soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 29 juillet 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partir du solde dû sur l'emprunt.

20-07-253

#### 6.5 Adjudication - Émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 349, 400, 406, 407, 450-E, 457-E, 464-E, 465-E, 453-E et 523 (2019), la Ville de Carignan souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique "Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal ", des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 29 juillet 2020, au montant de 5 250 000 \$;

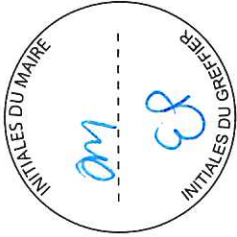
CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois (3) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

#### 1 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

|              |           |      |
|--------------|-----------|------|
| 342 000 \$   | 0,75000 % | 2021 |
| 348 000 \$   | 0,80000 % | 2022 |
| 353 000 \$   | 0,90000 % | 2023 |
| 359 000 \$   | 1,05000 % | 2024 |
| 3 848 000 \$ | 1,15000 % | 2025 |

Prix : 98,89000

Coût réel : 1,37999 %



No de résolution



## 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

|              |           |      |
|--------------|-----------|------|
| 342 000 \$   | 0,75000 % | 2021 |
| 348 000 \$   | 0,85000 % | 2022 |
| 353 000 \$   | 0,95000 % | 2023 |
| 359 000 \$   | 1,05000 % | 2024 |
| 3 848 000 \$ | 1,10000 % | 2025 |

Prix : 98,67400

Coût réel : 1,39345 %

## 3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

|              |           |      |
|--------------|-----------|------|
| 342 000 \$   | 0,70000 % | 2021 |
| 348 000 \$   | 0,85000 % | 2022 |
| 353 000 \$   | 0,90000 % | 2023 |
| 359 000 \$   | 1,00000 % | 2024 |
| 3 848 000 \$ | 1,10000 % | 2025 |

Prix : 98,57100

Coût réel : 1,41193 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse;

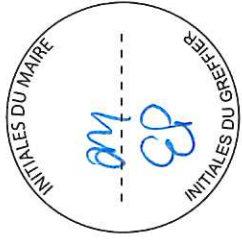
### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 250 000 \$ de la Ville de Carignan soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;



No de résolution

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation. À cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé " Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ";

QUE le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

## 7 TRAVAUX PUBLICS

20-07-254

### 7.1 Annulation - APP-20-022-DTPST - Travaux de construction du trottoir sur la rue de l'École

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour des travaux de construction du trottoir sur la rue de l'École sous l'appel d'offres APP-20-022-DTPST;

CONSIDÉRANT la clause de réserve contenue dans les documents d'appels d'offres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

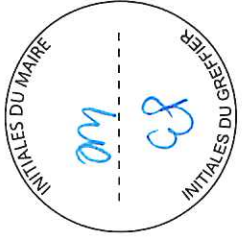
D'ANNULER le processus de l'appel d'offres APP-20-022-DTPST  
- Travaux de construction du trottoir sur la rue de l'École;

QUE le processus de l'appel d'offres APP-20-022-DTPST soit nul et sans effet.

20-07-255

### 7.2 Autorisation de paiement - Étude environnementale phase 1 - Solmatech

CONSIDÉRANT la résolution 20-03-71 autorisant la signature du protocole d'entente entre la Ville de Carignan et Construction DJL inc.;



No de résolution

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 2 299,50 \$ taxes incluses, à l'entreprise Solmatech Inc. pour la phase 1 de l'évaluation environnementale du site de la mairie;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-130-40-412.

20-07-256

#### 7.3 Autorisation de paiement - Acceptation finale avec réserves (travaux électriques) - Réaménagement de l'entrée de la Seigneurie des Îles - Construction Bugère Inc.

CONSIDÉRANT la résolution 19-08-296 octroyant le contrat de travaux de réaménagement de l'entrée de la Seigneurie des Îles à l'entreprise Construction Bugère Inc.;

CONSIDÉRANT la résolution 20-03-85;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des travaux publics et des services techniques et du chef de division - Projets;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

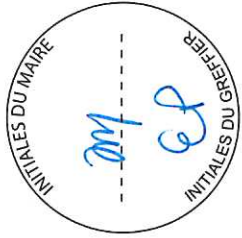
D'AUTORISER le paiement au montant de 3 425,51 \$ taxes incluses, en guise d'acceptation finale avec réserves pour les travaux électriques de l'entrée de la Seigneurie des Îles à l'entreprise Construction Bugère Inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 55-136-00-379.

20-07-257

#### 7.4 Autorisation de paiement - Services professionnels supplémentaires - Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) - Volet 1 - COVABAR

CONSIDÉRANT la résolution 20-06-193 octroyant le mandat pour le Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) - Étape 3 - Volet 1 à la firme COVABAR;



No de résolution

CONSIDÉRANT que les aires de protection devront être revues et rétablies;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 965,79 \$ taxes incluses, pour les services professionnels supplémentaires, à la firme COVABAR;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-412-00-411.

20-07-258

**7.5 Prolongation d'embauche - Ingénieure infrastructures et projets**

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur François Rioux, directeur des travaux publics et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

DE prolonger l'embauche de madame Natalia Burduja à titre d'ingénieure infrastructures et projets

QUE cette embauche soit prolongée jusqu'au 30 juillet 2021;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-315-00-141 sous réserve d'un transfert provenant du poste 02-701-60-519.

20-07-259

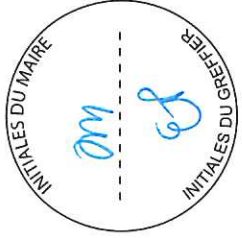
**7.6 Embauche - Journalier surnuméraire - Travaux publics**

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Martin Poirier, chef de division - Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Cédric Bouthillier à titre de journalier surnuméraire aux travaux publics;



No de résolution

QUE cette embauche soit rétroactive au 15 juin 2020;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02- 310-00-181.

**20-07-260**

#### **7.7    Embauche - Journalier saisonnier - Travaux publics**

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Martin Poirier, chef de division - Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Daniel Gélinas à titre de journalier saisonnier aux travaux publics;

QUE la date d'embauche soit effective au 20 juillet 2020;

QUE cette embauche soit récurrente annuellement d'avril à décembre;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-310-00-151.

**20-07-261**

#### **7.8    Embauche - Surnuméraire - Travaux publics**

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Martin Poirier, chef de division - Travaux publics;

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des camps de jours pour la saison 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Théo Bernard à titre de surnuméraire au poste de préposé à l'entretien aux travaux publics;

D'AFFECTER monsieur Théo Bernard aux activités des camps de jours pour la saison 2020;

QUE cette embauche soit effective du 22 juin 2020 au 21 août 2020;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02- 310-00-181 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-233-13-100.

20-07-262

#### 7.9 Embauche - Journalier étudiant - Travaux publics

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Martin Poirier, chef de division - Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

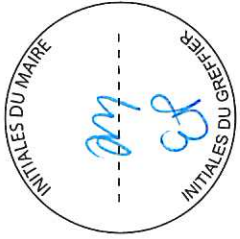
D'EMBAUCHER monsieur Jérémy Tremblay à titre d'étudiant journalier aux travaux publics;

QUE cette embauche soit rétroactive au 8 juin 2020 et effective jusqu'au 28 août 2020;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02- 310-00-181.

#### 8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT



No de résolution

20-07-263

**8.1**      **Demande de dérogation mineure 2020-018 – Lots 5 376 390, 5 376 391, 5 376 392 et 5 376 393 – 111, 115, 121 et 125, rue de l'Oiselet**

CONSIDÉRANT que le refus de la demande de dérogation mineure favoriserait moins l'intégration des futurs bâtiments dans le cadre bâti existant, c'est-à-dire les bâtiments voisins qui ont été construits avant la modification de la grille;

CONSIDÉRANT que le promoteur a construit ce modèle d'habitation pour les autres terrains dont il était propriétaire et devrait revoir en entier ses plans de construction;

CONSIDÉRANT que le modèle d'habitation proposé s'intègre bien dans le quartier et permet de diversifier le type d'habitation;

CONSIDÉRANT que la dérogation est très mineure et ne créé aucun préjudice aux voisins;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputé conforme le nombre d'étage, c'est-à-dire un étage au lieu de deux (2) étages selon la réglementation en vigueur pour les lots 5 376 390, 5 376 391, 5 376 392 et 5 376 393 situés au 111-115 et 121-125, rue de l'Oiselet.

20-07-264

**8.2**      **Demande PIIA 2020-003 – Lot 2 575 542 – 4477, chemin Sainte-Thérèse**

CONSIDÉRANT que le style architectural proposé s'intègre bien dans le milieu bâti et permet une insertion harmonieuse;

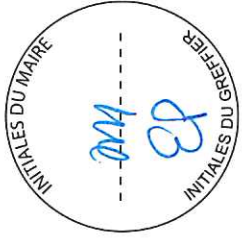
CONSIDÉRANT que la fenestration sur la façade avant est généreuse;

CONSIDÉRANT que le jeu des différents matériaux de revêtement permet de souligner les composantes architecturales;

CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement choisis et les couleurs choisies s'agencent bien ensemble;

CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement et leurs couleurs s'apparentent à ceux des bâtiments voisins et ils s'intègrent bien;

CONSIDÉRANT que le gabarit de bâtiment raisonnable et similaire à celle de la volumétrie des bâtiments environnants;



No de résolution

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères du Règlement no 487-U sur les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée avec un garage détaché, tel qu'illustré sur le plan projet d'implantation préparé par Daniel Bérard, arpenteur-géomètre, en date du 16 juillet 2019, dossier 13564, minutes 40107, pour la propriété sise au 4477, chemin Sainte-Thérèse soit le lot 2 575 542.

**20-07-265**

**8.3 Demande d'autorisation à la CPTAQ – Aliénation  
d'une partie du lot 3 693 692 – 2170 et 2172, chemin  
Bellerive**

CONSIDÉRANT que la propriétaire des lots 3 693 691 et 3 693 692 s'adressent à la Commission de la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ) pour obtenir l'autorisation d'aliéner une partie du lot 3 693 692, d'une superficie de 610,4 mètres carrés et de la fusionner avec le lot 3 693 691;

CONSIDÉRANT que la propriétaire possède les deux (2) lots visés par la demande et qu'elle désire agrandir le terrain sur lequel est sa résidence (lot 3 693 691) afin d'inclure l'écurie qui est adjacente (lot 3 693 692);

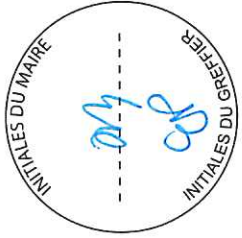
CONSIDÉRANT que l'ajout de l'écurie à même le terrain de la résidence respecte la superficie résidentielle autorisée par la CPTAQ (moins de 5 000 mètres carrés);

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a autorisé une modification du règlement de zonage afin de permettre le projet d'aliénation;

CONSIDÉRANT que ce projet est conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :



No de résolution



20-07-266

#### 8.4 Embauche - Inspectrice municipale surnuméraire

D'APPUYER la demande d'aliénation d'une partie du lot 3 693 692 présentée à la Commission de la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ) par la propriétaire des lots 3 693 691 et 3 693 692, situé au 2170 et 2172, chemin Bellerive.

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Andréanne Baribeau, directrice du service de l'urbanisme et du développement durable;

CONSIDÉRANT que madame Kim Chalifour possède les prérequis pour occuper un tel poste;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Kim Chalifour à titre d'inspectrice municipale surnuméraire du 16 juillet 2020 au 18 décembre 2020;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-610-00-181 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-381-10-000.

20-07-267

#### 8.5 Nomination - Membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

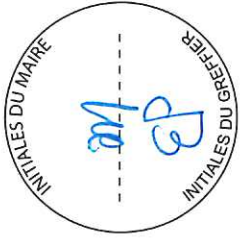
CONSIDÉRANT que le mandat d'un membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) arrive à échéance en juillet 2020;

CONSIDÉRANT que le mandat de ce membre citoyen ne sera pas renouvelé;

CONSIDÉRANT que ce membre citoyen doit être remplacé;

CONSIDÉRANT l'importance de respecter la nouvelle structure du Comité consultatif d'urbanisme en référence au Règlement no 522 (2019) concernant la constitution d'un Comité consultatif d'urbanisme abrogeant et remplaçant le règlement numéro 463-A et ses amendements, adopté le 2 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

DE nommer madame Sandra Foisy Da Silva comme membre citoyen sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour une période de deux (2) ans, et ce, conformément au Règlement no 522 (2019) concernant la constitution d'un Comité consultatif d'urbanisme abrogeant et remplaçant le règlement numéro 463-A et ses amendements;

QUE la nomination soit rétroactive au 10 juillet 2020.

**20-07-268**

**8.6 Demande d'autorisation - Crème Pops**

CONSIDÉRANT la demande de madame Nathalie Savoie - Boule et crème dodo afin de vendre, à l'aide d'un camion identifié Crème Pops, des produits glacés dans les rues de la ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à madame Nathalie Savoie, l'accès au territoire de la ville de Carignan pour la vente itinérante de produits glacés, à l'aide d'un camion identifié Crème Pops, et ce, jusqu'au 31 octobre 2020.

**9 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**20-07-269**

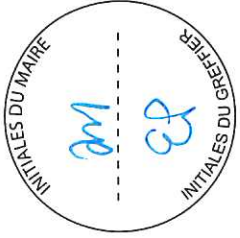
**10.1 Demande d'autorisation de passage - Club VTT  
Coureurs des Bois Rive-Sud - Saison hivernale  
2020-2021**

CONSIDÉRANT la demande du Club VTT Coureurs des Bois Rive-Sud;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la circulation des véhicules hors-route sur le chemin Bellevue sur une distance n'excédant pas 800 mètres entre les lots 2 599 527 et 2 599 873;



No de résolution



D'AUTORISER le passage de véhicules hors-route sur le lot 2 599 618;

D'AUTORISER le passage de véhicules hors-route sur le chemin de Chambly sur une distance d'environ 180 mètres, entre le lot 2 599 618 et l'intersection chemin de Chambly et la route 112;

D'AUTORISER le passage de véhicules hors-route sur la route 112 à l'intersection des chemins de Chambly et de la Carrière;

D'AUTORISER le passage de véhicules hors-route sur une portion du chemin de la Carrière donnant accès à la station-service;

D'AUTORISER le passage de véhicules hors-route sur le chemin Bellevue en face du lot 3 636 338 afin de se rendre au stationnement;

QUE cette autorisation soit valable pour la saison hivernale 2020-2021;

DE refuser la circulation en QUAD sur les rues de l'île Goyer pour la saison hivernale 2020-2021.

20-07-270

**10.2 Participation à la campagne de relance économique "Solidaires pour la relance!" - Chambre de Commerce et d'Industrie du Bassin de Chambly (CCIBC)**

CONSIDÉRANT le projet de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bassin de Chambly (CCIBC) afin de relancer l'économie du territoire du Bassin de Chambly;

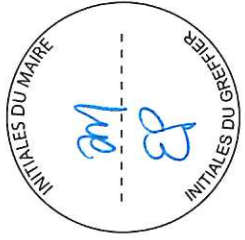
**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan accepte de participer à la campagne de relance économique « Solidaire pour la relance! »;

D'ACCORDER un montant maximal de 1 000 \$ à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bassin de Chambly (CCIBC), pour la campagne de relance économique " Solidaire pour la relance! ";

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999 sous réserve d'un transfert provenant du poste 02-110-00-310.



No de résolution

20-07-271



### 10.3    **Embauche - Animatrice de camps de jour - Été 2020**

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Odrée Hamel, directrice du service du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Ann Gendron à titre d'animatrice de camps de jour;

QUE cette embauche soit rétroactive au 29 juin 2020;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-51-181.

## 11    **RÈGLEMENTATION**

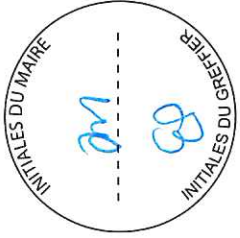
### 11.1    **Dépôt - Certificat de tenue de registre - Règlement d'emprunt no 527 (2020) autorisant l'aménagement et le développement du secteur avoisinant le futur parc du Centre multifonctionnel, décrétant un emprunt à long terme**

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt, par la greffière, du certificat de la tenue de registre concernant le règlement d'emprunt no 527 (2020) autorisant l'aménagement et le développement du secteur avoisinant le futur parc du Centre multifonctionnel, décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 1 945 500 \$.

20-07-272

### 11.2    **Avis de motion - Projet de règlement no 245 (2020) modifiant le règlement 245 (2019) sur les branchements et les raccordements aux services publics**

Le conseiller Daniel St-Jean dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement no 245 (2020) modifiant le règlement 245 (2019) et ses amendements sur les branchements et les raccordements aux services publics.



No de résolution



20-07-273

**11.3    Avis de motion - Projet de règlement no 310 (2020)-2  
établissant les tarifs pour divers services rendus  
par la Ville de Carignan**

Le conseiller Daniel St-Jean dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil le projet de règlement no 310 (2020)-2 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan.

20-07-274

**11.4    Avis de motion - Projet de règlement no 434 (2020)  
modifiant et refondant le règlement no 434-U et ses  
amendements concernant les nuisances sur le  
territoire de la ville de Carignan**

Le conseiller Frédéric Martineau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement no 434 (2020) modifiant et refondant le règlement no 434-U et ses amendements concernant les nuisances sur le territoire de la ville de Carignan.

20-07-275

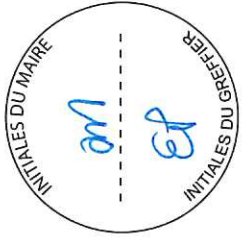
**11.5    Avis de motion - Projet de règlement no 511 (2020)  
modifiant et refondant le règlement no 511-A et ses  
amendements décrétant les règles de contrôle et de  
suivi budgétaire**

La conseillère Diane Morneau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement no 511 (2020) modifiant et refondant le règlement no 511-A et ses amendements décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

20-07-276

**11.6    Avis de motion - Projet de règlement no 390 (2020)  
modifiant le règlement no 390 et établissant les  
normes d'arrosage et d'utilisation de l'eau potable à  
l'extérieur**

La conseillère Diane Morneau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement no 390 (2020) modifiant le règlement no 390 et établissant les normes d'arrosage et d'utilisation de l'eau potable à l'extérieur.



No de résolution

20-07-277

- 11.7 Avis de motion - Projet de règlement no 487 (2020) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et intégration architecturale numéro 487-U et ses amendements afin d'y intégrer certaines orientations d'aménagement du PPU**

La conseillère Diane Morneau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement no 487 (2020) modifiant et refondant le règlement sur les plans d'implantation et intégration architecturale numéro 487-U et ses amendements afin d'y intégrer certaines orientations d'aménagement du PPU.

20-07-278

- 11.8 Adoption - Projet de règlement no 487 (2020) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et intégration architecturale numéro 487-U et ses amendements afin d'y intégrer certaines orientations d'aménagement du PPU**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 487 (2020) modifiant et refondant le règlement sur les plans d'implantation et intégration architecturale numéro 487-U et ses amendements afin d'y intégrer certaines orientations d'aménagement du PPU, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 487 (2020) modifiant et refondant le règlement sur les plans d'implantation et intégration architecturale numéro 487-U et ses amendements afin d'y intégrer certaines orientations d'aménagement du PPU.

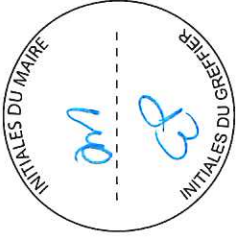
20-07-279

- 11.9 Adoption - Second projet de règlement no 483-10-U modifiant le règlement de zonage no 483-U**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du second projet de règlement no 483-10-U modifiant le règlement de zonage no 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :



No de résolution



D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le second projet de règlement no 483-10-U modifiant le règlement de zonage no 483-U.

20-07-280

**11.10 Adoption - Règlement no 84 (2020) amendant le règlement no 84 et ses amendements, afin d'augmenter à 2 478 100 \$ le montant du fonds de roulement et appropriant à cette fin une somme de 526 100 \$**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 84 (2020) amendant le règlement no 84 et ses amendements, afin d'augmenter à 2 478 100 \$ le montant du fonds de roulement et appropriant à cette fin une somme de 526 100 \$, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 84 (2020) amendant le règlement no 84 et ses amendements, afin d'augmenter à 2 478 100 \$ le montant du fonds de roulement et appropriant à cette fin une somme de 526 100 \$.

20-07-281

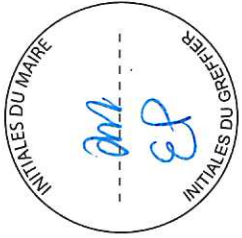
**11.11 Adoption - Règlement no 483-9-U modifiant le règlement de zonage no 483-U**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 483-9-U modifiant le règlement de zonage no 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 483-9-U modifiant le règlement de zonage no 483-U.



No de résolution

20-07-282



**11.12 Adoption - Règlement no 521 (2020) établissant le paiement d'une contribution de croissance lors de la délivrance d'un permis de construction neuve ou de lotissement**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 521 (2020) établissant le paiement d'une contribution de croissance lors de la délivrance d'un permis de construction neuve ou de lotissement, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 521 (2020) établissant le paiement d'une contribution de croissance lors de la délivrance d'un permis de construction neuve ou de lotissement.

**12 INFORMATIONS**

**13 DIVERS**

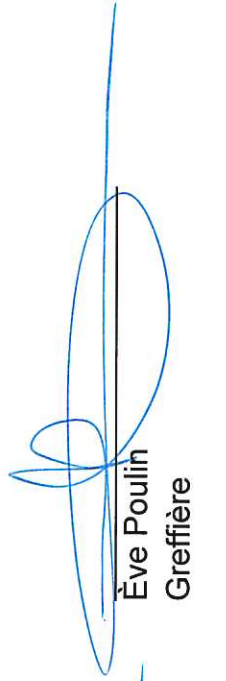
20-07-283

**14 LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20 h 43.

  
Patrick Marquès  
Maire

  
Ève Poulin  
Greffière